



COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES

Douzième session

Incheon (République de Corée), 5-11 avril 2017

Année internationale de la santé des végétaux (2020) – Rapport sur les activités liées à l'Année internationale de la santé des végétaux (2020)

Point 13 de l'ordre du jour

Document élaboré par le Comité directeur de la CIPV pour l'Année internationale de la santé des végétaux

I. Introduction

1. À la dixième session de la Commission des mesures phytosanitaires (la Commission), la Finlande a proposé de célébrer une Année internationale de la santé des végétaux en 2020. La Commission a fait bon accueil à cette proposition et a décidé de lancer le processus sous la direction de la Finlande.

2. À sa onzième session (2016), la Commission s'est à nouveau penchée sur la question. Elle a adopté la définition de l'expression «santé des végétaux» aux fins de l'Année internationale proposée. Il est en effet nécessaire de bien comprendre la portée de cette notion pour cerner le champ d'application de l'Année internationale et les paramètres correspondants. La Commission a également adopté le principal objectif de l'Année internationale et ses objectifs spécifiques et a créé un Comité directeur de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) pour l'Année internationale de la santé des végétaux (le Comité directeur). En 2016, une série d'activités ambitieuses ont été mises en œuvre afin de promouvoir la proclamation de 2020 «Année internationale de la santé des végétaux» et de lancer le processus de planification correspondant.

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur Internet, à l'adresse www.fao.org.

II. Activités de promotion en vue de la proclamation de 2020 «Année internationale de la santé des végétaux»

3. En 2016, deux réunions importantes de la FAO ont permis de présenter une proposition en vue de la célébration d'une Année internationale de la santé des végétaux en 2020, pour adoption. En septembre 2016, à sa vingt-cinquième session, le Comité de l'agriculture de la FAO a approuvé la proposition du Gouvernement finlandais visant à ce que le système des Nations Unies déclare l'année 2020 «Année internationale de la santé des végétaux», ainsi que le projet de résolution de la Conférence proposé aux membres du Comité de l'agriculture. Une session très suivie, organisée en marge des débats du Comité, a marqué le début officiel de la campagne visant à célébrer une Année internationale de la santé des végétaux en 2020 dans le cadre des Nations Unies. Plusieurs intervenants, dont M. Ren Wang, Sous-Directeur général de la FAO, M. Veli-Pekka Talvela, Directeur général du Ministère finlandais de l'agriculture et des forêts, et M. Eric Robinson, Représentant permanent suppléant, Mission permanente du Canada auprès des organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome, ont souligné dans leurs exposés combien il était important d'encourager l'adhésion de l'opinion publique en faveur de la santé des végétaux pour mieux s'attaquer aux enjeux mondiaux, notamment la faim, la pauvreté et les menaces qui pèsent sur l'environnement. M. Ralf Lopian, du Ministère finlandais de l'agriculture et des forêts, et M. Jingyuan Xia, Secrétaire de la CIPV, ont formulé des observations concernant les perspectives mondiales et régionales et souligné qu'il était important de faire prendre conscience des problèmes liés à la santé des végétaux en général.

4. À sa cent cinquante-cinquième session, tenue à Rome du 5 au 9 décembre 2016, le Conseil de la FAO a examiné un projet de résolution concernant la proclamation de 2020 «Année internationale de la santé des végétaux». Cette résolution reconnaît que des végétaux en bonne santé sont indispensables dans la mesure où ils constituent la base de toute vie sur terre, des fonctions des écosystèmes et de la sécurité alimentaire. Elle affirme par ailleurs que la santé des végétaux est essentielle pour répondre aux besoins alimentaires croissants d'une population mondiale en expansion et qu'il est donc nécessaire de susciter une prise de conscience de ce rôle à l'échelle mondiale. Le Conseil de la FAO a approuvé le projet de résolution à sa cent cinquante-cinquième session et l'a transmis à la Conférence de la FAO afin que celle-ci l'adopte à sa quarantième session (3-8 juillet 2017).

5. L'adoption, tant par le Comité de l'agriculture que par le Conseil de la FAO, de la proposition de la Finlande visant à présenter une résolution proclamant l'année 2020 «Année internationale de la santé des végétaux» constitue un indicateur encourageant quant à l'issue du processus lors de la quarantième session de la Conférence de la FAO. Cette session marquera une étape importante, à savoir la décision finale de la FAO sur la question avant que la proposition soit soumise au Conseil économique et social des Nations Unies et à l'Assemblée générale des Nations Unies, pour approbation finale. Le Secrétariat de la CIPV et la Finlande ont engagé des négociations en vue de l'organisation d'une manifestation commune, en marge de la quarantième session de la Conférence de la FAO, visant à poursuivre les efforts de promotion de l'Année internationale.

III. Première réunion du Comité directeur

6. La première réunion du Comité directeur s'est tenue du 9 au 11 novembre 2016. Certains des membres désignés par la Commission à sa onzième session (2016) n'étaient pas présents et avaient été remplacés par des suppléants. La réunion s'est déroulée dans un climat particulièrement constructif, qui a permis de formuler un certain nombre de recommandations à l'intention de la Commission. M. Ralf Lopian (Finlande) et Mme Akiko Nagano (Japon) ont été élus Président et Vice-Présidente, respectivement.

7. Le Comité directeur a rappelé quels étaient les objectifs de l'Année internationale de la santé des végétaux, tels qu'indiqués dans le document portant la cote CPM 2016/34¹, et a insisté sur le fait

¹CPM 2016/34.

que les produits devaient correspondre aux objectifs spécifiques de l'Année internationale et faciliter la définition des résultats attendus. Les membres du Comité directeur ont élaboré une matrice, dans laquelle sont exposés les produits et les résultats attendus pour chacun des objectifs spécifiques de l'Année internationale. De l'avis du Comité directeur, il serait également nécessaire de définir des produits et des résultats mesurables aux fins d'une évaluation future de l'Année internationale. Les produits et les résultats qui ont été définis dans le cadre des débats du Comité directeur sont présentés à l'annexe I. Le Comité directeur recommande leur adoption par la Commission, à sa douzième session.

8. S'agissant des aspects financiers, le Comité directeur a reconnu que, conformément aux procédures de la FAO, «une année internationale ne doit pas être proclamée avant que son financement intégral (qui devrait, théoriquement, reposer sur des contributions volontaires) ... [ait] été confirmé ...»². Il en a conclu qu'aucune des activités menées au titre de l'Année internationale de la santé des végétaux ne doit être financée directement par le Secrétariat de la CIPV, sur son budget ordinaire. Des fonds extrabudgétaires sont donc nécessaires pour financer les activités de promotion en vue de la proclamation de l'Année internationale, ainsi que l'élaboration d'un programme pertinent. Concernant les ressources nécessaires pour promouvoir la proclamation de l'Année internationale, le Comité directeur était d'avis que des activités de communication et de pression devaient être menées, par exemple en organisant des manifestations en marge des réunions de la FAO ou d'autres organismes des Nations Unies. Actuellement, les contributions extrabudgétaires destinées à la promotion de l'Année internationale s'élèvent à environ 87 000 USD. Selon les estimations du Comité directeur, le coût de ces activités devrait se situer entre 160 000 USD et 200 000 USD d'ici à 2018, date à laquelle la proclamation de l'Année internationale de la santé des végétaux devrait être effective, si tout va bien. Face au montant insuffisant des ressources disponibles, le Comité directeur a décidé de recommander à la Commission, à sa douzième session, de mobiliser des fonds supplémentaires en 2017 afin de financer les activités jusqu'à la proclamation de l'Année internationale en 2018.

9. Concernant les ressources nécessaires aux activités de planification et de mise en œuvre de l'Année internationale de la santé des végétaux, le Comité directeur s'est penché sur la nécessité d'une stratégie financière et d'un plan de mobilisation des ressources. Il a mis en place un groupe de travail sur le financement, chargé de mettre au point la stratégie financière et le plan de mobilisation des ressources, avec l'assistance du Secrétariat de la CIPV et en coordination avec le Comité financier du Bureau de la Commission. À cet égard, le Secrétariat de la CIPV a rappelé aux participants que ses propres ressources étaient plutôt limitées et, surtout, que les effectifs nécessaires pour assurer l'ensemble des activités prévues au titre de l'Année internationale pourraient ne pas être disponibles. Le Comité directeur a compris la position du Secrétariat. Il était d'avis que l'initiative visant à déclarer l'année 2020 «Année internationale de la santé des végétaux» représentait un investissement pour l'avenir des organisations nationales et régionales de la protection des végétaux (ONPV et ORPV) et de la CIPV. De ce fait, tant ces organisations que le Secrétariat de la CIPV devront investir une partie de leurs énergies et de leurs ressources dans le processus de proclamation. Dans le cas particulier du Secrétariat de la CIPV, le Comité directeur est convenu de proposer à la Commission, à sa douzième session (2017), que les activités menées par le personnel du Secrétariat au titre de l'Année internationale soient intensifiées soit en finançant l'ajout de nouveaux effectifs au moyen de ressources extrabudgétaires, soit en redéfinissant les priorités au sein du Secrétariat de la CIPV afin de renforcer l'accent mis sur l'Année internationale. Le Comité directeur a également suggéré au Secrétariat de rendre compte au sujet de l'Année internationale de la santé des végétaux et des besoins potentiels en termes de financement lors des réunions du Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS).

10. S'agissant des activités de communication en vue de la célébration de l'Année internationale en 2020, le Comité directeur est convenu de créer un groupe de travail sur la communication et les partenariats, chargé principalement de trouver des partenaires potentiels et de mettre au point des stratégies et des outils de communication. Il a également décidé que ce groupe de travail publierait un bulletin d'information trimestriel consacré à l'Année internationale de la santé des végétaux.

²FAO, C 2013/LIM/15.

11. Concernant l'élaboration d'un programme d'activités détaillé pour l'Année internationale, le Comité directeur est convenu de reporter cette tâche à plus tard, lorsque les produits et les résultantes de l'Année internationale auront été approuvés par la Commission, à sa douzième session, et que la résolution sur l'Année internationale de la santé des végétaux aura été adoptée par la Conférence de la FAO. Il a toutefois décidé que ses membres procéderaient à des consultations dans leurs régions afin de recueillir des idées concernant les programmes, ce qui permettra de commencer à planifier les activités dès que la Conférence de la FAO se sera prononcée.

IV. Recommandations à l'intention de la Commission

12. Le Comité directeur a formulé un certain nombre des recommandations à l'intention de la Commission, à sa douzième session.

13. La Commission est invitée à:

- 1) *Prendre note* du rapport de la première réunion du Comité directeur.
- 2) *Adopter* les produits et les résultantes envisagés pour l'Année internationale de la santé des végétaux, figurant à l'annexe I.
- 3) *Encourager* les Parties contractantes à verser des contributions extrabudgétaires afin de permettre la mise en œuvre d'activités de promotion à l'appui du processus de proclamation de l'Année internationale de la santé des végétaux.
- 4) *Étudier* comment renforcer les effectifs du Secrétariat de la CIPV afin que celui-ci puisse apporter son assistance à la planification et à la mise en œuvre de l'Année internationale de la santé des végétaux.
- 5) *Demander instamment* aux Parties contractantes d'appuyer la proposition visant à proclamer l'année 2020 «Année internationale de la santé des végétaux» à la quarantième session de la Conférence de la FAO (3-8 juillet 2017).
- 6) *Inviter* les Parties contractantes à proposer à leurs représentants régionaux au sein du Comité directeur des manifestations et des activités au titre de l'Année internationale de la santé des végétaux.

Annexe I

Produits et résultantes proposés pour l'Année internationale de la santé des végétaux (2020)

1. Lors de la première réunion du Comité directeur de la CIPV pour l'Année internationale de la santé des végétaux, les débats ont été en grande partie consacrés à l'élaboration des produits et des résultantes attendus aux fins de la réalisation des objectifs spécifiques de l'Année internationale adoptés par la Commission à sa onzième session. Ces produits et ces résultantes, qui serviront à définir la structure du programme pour l'Année internationale, constituent également un élément déterminant pour convaincre les décideurs de la FAO et des Nations Unies de la nécessité d'approuver la proclamation de l'année 2020 «Année internationale de la santé des végétaux». Par ailleurs, connaître les produits et les résultantes permettra d'effectuer une évaluation assez précise des activités de l'Année internationale et de déterminer si celle-ci a atteint ses objectifs. Afin de définir les produits et les résultantes de la manière la plus précise et cohérente possible, on a procédé conformément à l'exemple ci-après:

2. Exemple de la façon dont les produits et les résultantes ont été élaborés:

Objectif	[Processus/Programme ³]	Produit	Résultantes	[Indicateurs ³]
Sensibiliser le grand public et les décideurs	[Élaboration d'outils de communication et de promotion]	Un nombre accru de responsables politiques et autres décideurs en savent plus sur la santé des végétaux	Un plus grand nombre de pays élaborent un cadre juridique national en matière de santé des végétaux ou l'actualisent	Données recueillies à l'aide d'un questionnaire en utilisant le système IRSS en tant qu'indicateur

³La présente colonne illustre comment les éléments du programme de l'Année internationale et les indicateurs correspondants peuvent être incorporés dans la matrice. Le niveau de détail des éléments examinés par les membres du Comité directeur est resté plus général.

Le tableau 1 ci-après présente les produits et les résultantes issus des débats du Comité directeur et proposés à la Commission, à sa douzième session.

Tableau 1: «Produits» et «résultantes» proposés

Objectif	Produit	Résultante
1. Sensibiliser le grand public et les décideurs à la santé des végétaux, aux niveaux mondial, régional et national.	<ul style="list-style-type: none"> • Un nombre accru de responsables politiques et autres décideurs en savent plus sur la santé des végétaux. 	<ul style="list-style-type: none"> a. La conformité avec la CIPV et ses normes est plus systématique. b. Un plus grand nombre de pays élaborent un cadre juridique national en matière de santé des végétaux ou l'actualisent (au titre des obligations des pays en matière de communication d'informations), dont il est tenu compte dans les politiques agricoles nationales. c. Des politiques régionales soulignant l'importance de la santé des végétaux sont adoptées par les conférences ministérielles régionales.
	<ul style="list-style-type: none"> • Le grand public est conscient de l'importance de la santé des végétaux. 	<ul style="list-style-type: none"> a. Le grand public agit de façon responsable.
	<ul style="list-style-type: none"> • Le 6 décembre est déclaré «Journée internationale de la santé des végétaux». 	<ul style="list-style-type: none"> a. La prise de conscience de l'importance de la santé des végétaux est croissante.
2. Promouvoir et renforcer les efforts et les ressources déployés aux niveaux national, régional et mondial dans le domaine de la santé des végétaux au vu du développement des échanges commerciaux et des nouveaux risques liés aux ravageurs qui découlent du changement climatique.	<ul style="list-style-type: none"> • Les ressources destinées à la santé des végétaux sont plus importantes. • Les activités de renforcement des capacités se multiplient. • Les divers domaines relatifs à la santé des végétaux sont renforcés. 	<ul style="list-style-type: none"> a. Un cadre stratégique mondial pour la santé des végétaux, en phase avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030, est adopté. b. Un plus grand nombre de pays participent activement, par l'intermédiaire de spécialistes nationaux, aux réunions des organisations régionales de la protection des végétaux. c. Toutes les régions disposent d'une organisation régionale de la protection des végétaux. d. Les budgets des services phytosanitaires sont renforcés aux niveaux national, régional et mondial. e. Un mécanisme financier durable est mis en place pour la CIPV. f. Les nouvelles techniques de protection et de lutte contre les organismes nuisibles des végétaux sont utilisées de manière plus efficace. g. Les connaissances spécialisées dont on dispose dans les domaines de la taxonomie et du diagnostic sont plus nombreuses. h. De nouvelles techniques sont mises en application pour faciliter les échanges commerciaux (ePhyto, par exemple).

3. Éduquer le grand public et accroître ses connaissances sur la santé des végétaux.	<ul style="list-style-type: none"> • Le grand public est bien informé en ce qui concerne la santé des végétaux. 	<ol style="list-style-type: none"> a. Les systèmes éducatifs incorporent les questions liées à la santé des végétaux. b. Dans les programmes d'études, les questions liées à la santé des végétaux font l'objet d'une réflexion plus approfondie.
4. Renforcer le dialogue et l'engagement des parties prenantes dans le domaine de la santé des végétaux.	<ul style="list-style-type: none"> • Les partenariats publics/privés dans le domaine de la santé des végétaux sont renforcés aux niveaux national, régional et mondial. 	<ol style="list-style-type: none"> a. Les parties prenantes conscientes de l'importance des systèmes de santé des végétaux et des avantages qui en découlent sont plus nombreuses.
5. Accroître les informations disponibles sur l'état de la protection des végétaux dans le monde.	<ul style="list-style-type: none"> • Des informations sur l'état de la protection des végétaux dans le monde sont disponibles. 	<ol style="list-style-type: none"> a. L'examen de la situation de la protection des végétaux dans le monde (Article XI 2a) de la CIPV) est adopté et publié. b. Les systèmes d'alerte phytosanitaire sont améliorés et mis en application.
6. Faciliter l'établissement de partenariats sur la santé des végétaux aux niveaux national, régional et mondial.	<ul style="list-style-type: none"> • Des partenariats dans le domaine de la santé des végétaux sont établis aux niveaux national, régional et mondial. 	<ol style="list-style-type: none"> a. La structure des réseaux internationaux en matière de santé des végétaux est améliorée. b. Les liens entre les systèmes de santé des végétaux et les organismes qui s'occupent du changement climatique, de la protection de l'environnement et du contrôle des frontières sont renforcés. c. La collaboration technique avec la communauté des chercheurs est renforcée.